

Microfinance et territoires dans le Sud-est béninois : approche en termes de risque au travers d'une vision discriminante de l'espace¹

*Olivier Martinez**

La région littorale du Sud-est béninois, articulée autour du doublet urbain Porto-Novo – Cotonou, est un espace marqué par une intensité des échanges marchands qui induisent d'importants phénomènes de circulation monétaire, en relation avec le fonctionnement extraverti de l'économie béninoise, sa vocation d'État-entrepôt [Igué, Soulé, 1992] et l'effet stimulant de sa frontière avec le Nigeria.

Cette situation n'exclut évidemment pas la persistance d'une pauvreté économique qui affecte une très large part de la population et qui s'exacerbe en milieu rural [Hoerner, 1995]. En 2003 le salaire moyen mensuel d'un Béninois était d'environ 25 000 CFA, excluant d'emblée une forte proportion de la population des circuits financiers classiques et notamment du secteur bancaire².

Les institutions de microfinance³ ont ainsi trouvé un milieu fertile pour le développement de leurs activités, depuis environ une quinzaine d'années. Les programmes d'appui comme le PADME (Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises) ou le PAGER (Projet de gestion des Activités Génératrices de Revenus), initiés avec le soutien de la Banque Mondiale, ont vu le jour au début des années 90. Elles ont cependant intégré – inégalement sur le plan spatial – un milieu déjà riche en systèmes financiers d'entraide, majoritairement informels, comme les tontines et/ou autres groupements d'épargne et de crédit. Dans le cas du Bénin, les modalités de fonctionnement de ce type de structures ont largement été analysées par des auteurs comme Michel Lelart, donnant lieu à de nombreuses publications

* Doctorant en géographie, Université de Provence Aix-Marseille I, LPED – Marseille St Charles (Équipe DEVLOC).

1. Réflexions reposant sur une série d'enquêtes et d'analyses effectuées dans le cadre d'un travail de recherche réalisé sous la direction d'E. Dorier-Apprill, au sein du LPED – Marseille St Charles, *L'espace financier de Porto-Novo : Évolutions, mutations et particularités des pratiques financières dans une région urbaine du Sud de l'Ouémé (Bénin)*.

2. En 2003, l'ouverture d'un compte courant à la BOA (Bank of Africa) ou à la Financial Bank nécessitait un premier apport de 100 000 CFA ainsi que la justification d'un revenu mensuel d'un montant équivalent.

3. Autrement dit, les structures de microfinance qui possèdent un statut officiel [Sinzogan, 2001].

[Lelart, 1989, 1990, 1997, 1998]. À l'échelle du Bénin ainsi que dans le cadre plus localisé de la région urbaine de Porto-Novo, l'analyse de l'espace financier⁴, réduite dans le présent article aux activités de microfinance et de finance informelle, permet de mettre en évidence un ensemble de risques qui seront présentés selon trois axes.

Premièrement, d'un point de vue global, cette analyse met en évidence le rôle discriminant de l'espace en termes de recours possibles aux services de microfinance. Elle révèle principalement un déséquilibre dans la répartition de ces derniers au sein du territoire national, ainsi qu'entre milieu urbain et milieux périurbain et rural. Ce déséquilibre est également repérable au sein même des espaces urbains, présentant des formes de concentration spatiale de la microfinance.

Deuxièmement elle révèle un risque majeur identifié en milieu urbain : la multiplicité des recours combinés aux structures officielles et officieuses de financement pouvant favoriser l'apparition de mécanismes pernicioeux de surendettement.

Enfin, elle soulève des questions relatives aux politiques de pénétration de la microfinance en milieu rural – impulsées par les bailleurs de fonds internationaux et relayées par des agences locales telles que l'AGEFIB (Agence de Financement des Initiatives de Base) – dans la mesure où celles-ci s'appuient, dans de nombreux cas, sur des groupements informels préexistants qu'elles tentent de « formaliser », au risque d'aboutir à leur déstructuration.

Déséquilibre territorial des activités de microfinance et risque de concurrence exacerbée des IMF (Institutions de Microfinance) en milieu urbain

De manière générale, un premier constat s'impose lorsque l'on observe la disponibilité des services de microfinance sur l'ensemble du territoire national béninois. Celle-ci est fortement disparate et inégalitaire d'un point de vue spatial. Cette hétérogénéité peut se lire à différents niveaux d'analyse géographique, mobilisant une échelle nationale (les 12 départements constituant le cadre administratif du Bénin) puis une échelle locale (la région urbaine de Porto-Novo) dans l'étude qui va suivre.

Depuis environ 5 ans, une centrale des risques des IMF du Bénin a été mise en place sous l'impulsion de 3 opérateurs (Vital Finance, PADME et FINADEV). Elle en regroupe aujourd'hui plus de 12. Les principaux risques pointés par cette structure corroborent très largement les analyses qui sont présentées dans cette première partie, à commencer par le fait qu'une demi-douzaine d'institutions de microfinance (les plus importantes) se partage plus de 80 % du marché et sont concentrées dans les villes. Ces dernières devront donc particulièrement retenir l'attention.

4. La notion d'espace financier est ici envisagée en tant que grille de lecture territoriale – centrée sur l'observation des acteurs financiers et des pratiques financières des populations – permettant d'aborder les dynamiques spatiales de zones géographiquement distinctes et/ou distinguables (urbain dense, urbain diffus, périurbain et rural).

Toutefois, les risques qu'encourt le secteur de la microfinance, en termes de discrimination spatiale, peuvent tout d'abord être introduits par une lecture géographique opérée à l'échelle nationale.

En 2004, le consortium ALAFIA publiait un bilan général de ses IMF membres, au sein duquel figuraient des données concernant la répartition de celles-ci sur le territoire national béninois (fig. 1). Créé le 10 mars 2000, le consortium ALAFIA est une association nationale de praticiens de la microfinance qui regroupe 26 IMF et touche environ 700 000 clients⁵ dont 45,33 % de femmes, 53,22 % d'hommes et 1,45 % de groupements (chiffres pour l'année 2003). Le graphique présenté ci-dessous permet ainsi de se faire une idée globale du mode opératoire d'implantation du secteur de la microfinance au Bénin (pour complément, une carte administrative du Bénin est disponible en fin d'article).

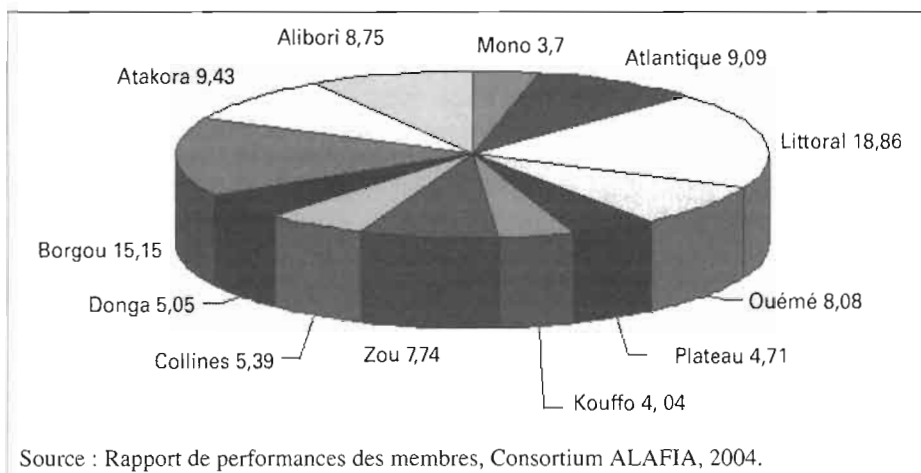


Fig. 1 – Répartition des points de service des IMF membres du consortium ALAFIA sur le territoire national béninois en 2003

Ce graphique ne présente évidemment qu'une image partielle de la couverture spatiale des institutions de microfinance au Bénin. Il doit donc être envisagé comme un exemple – et non comme une information exhaustive – permettant d'illustrer certaines tendances du secteur de la microfinance, mais également certains risques que ces dernières peuvent comporter [Azakpame, 2004].

Tout d'abord, si on rapporte le taux de points de service des IMF du consortium ALAFIA à la population de chaque département, on peut se rendre compte que celui-ci n'est en rien proportionnel. À titre d'exemple, le département du Littoral, qui ne se place qu'en quatrième position en termes de population (658 572 habitants⁶), bénéficie de la plus forte densité de points de service

5. Soit environ 10 % du nombre total d'habitants au Bénin (estimation opérée à partir du recensement général de la population effectué en 2002).

6. L'ensemble des données démographiques provient du Recensement Général de la Population (RGP) de 2002 effectué par l'Institut National de la Statistique et des Analyses Économiques (INSAE).

(18,86 %). Inversement, le département de l'Atlantique, qui est le premier en termes de population (805 986 habitants), se trouve relégué en quatrième position en ce qui concerne son pourcentage de points de service (9,09 %). C'est également le cas de l'Ouémé, deuxième département le plus peuplé (728 718 habitants), qui n'est qu'en sixième position au niveau des points de service (8,08 %).

Il est évidemment possible d'explorer d'autres critères pour tenter d'expliquer cette répartition comme, par exemple, l'indice de pauvreté humaine (IPH)⁷ de chaque département. Mais là encore la démarche est vaine. Le cas du département du Littoral laisse une nouvelle fois perplexe puisque nous avons vu qu'il bénéficiait du plus fort taux de points de service alors qu'il possède l'IPH le moins élevé du pays (20,5 %). Par contre un département comme le Donga, qui est en dixième position au niveau de l'IPH (60,9 %) ne se place qu'en huitième position en ce qui concerne le pourcentage de points de service. Ainsi, lorsque le consortium ALAFIA énonce comme objectif prioritaire « l'accroissement de l'impact des IMF sur la réduction de la pauvreté », on peut se demander si sa politique d'implantation de points de service suit bien ce raisonnement⁸. Toutefois, l'existence d'interrelations urbain/périurbain/rural pose la question du réinvestissement, en milieu rural, d'une partie des micro-crédits contractés dans les aires urbaines. Notre travail de terrain nous amène à penser que cette tendance reste marginale, tant la proximité géographique et la méfiance des populations concernées, vis-à-vis de ces nouvelles pratiques financières, sont des déterminants essentiels de l'accès au micro-crédit dans les zones rurales. La réciproque (obtention de micro-crédits en milieu rural et réinvestissement en milieu urbain) est, vraisemblablement, encore moins significative. Il n'en demeure pas moins que ces hypothèses mériteraient l'apport de travaux complémentaires.

C'est donc bien là qu'un premier risque peut être identifié. En effet le département du Littoral correspond globalement à l'agglomération de Cotonou (celle-ci en dépasse d'ailleurs largement les limites administratives). De plus, il est, de très loin, le plus petit département en termes de superficie, équivalant à peu près à 0,1 % du territoire national. Dans cet espace, pouvant être qualifié de milieu urbain dense (environ 6 800 hab./km²), on retrouve la plus forte proportion d'institutions de microfinance. D'un point de vue institutionnel, cette forte affluence fait courir un risque majeur pour l'ensemble du secteur de la microfinance, à savoir la compétition qui existe entre les différentes structures et qui s'exacerbe en milieu urbain. La coordination entre les différentes institutions de microfinance opérant dans cet espace constitue un enjeu majeur de son propre développement et de sa durabilité. Dans une certaine mesure, le consortium ALAFIA illustre cette volonté⁹, à l'instar de la centrale des risques des IMF du Bénin précédemment citée. Cependant nombre

7. L'IPH est un indice synthétique regroupant trois indicateurs : le taux de population n'ayant pas accès à l'eau potable (en %), le taux d'analphabétisme des 6 ans et plus (en %) et le taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances). Les chiffres mentionnés ci-dessus proviennent également de l'INSAE (2002).

8. Par ailleurs, il serait intéressant d'approfondir l'étude de l'impact des IMF sur la réduction de l'IPH, notre recueil de données ne nous fournissant pas d'éléments de réponse pertinents.

9. Dans les objectifs stratégiques du consortium figure une mention concernant le renforcement des relations de proximité avec et entre ses membres.

d'autres institutions existent et opèrent de manière isolée. Ajouté à cela l'ensemble des activités de finance informelle de type tontine et/ou banquier ambulant, toute politique globale de coordination semble dès lors difficilement envisageable.

À un autre niveau d'analyse, ce constat peut également être étayé par des observations effectuées à l'échelle de la région urbaine de Porto-Novo en 2003. La comparaison de la disponibilité des IMF entre la circonscription urbaine de Porto-Novo et l'arrondissement périurbain d'Akpro-Misséréti (appartenant à la commune du même nom) fait une nouvelle fois ressortir la concentration du secteur de la microfinance en milieu urbain, au détriment de zones plus reculées mais non moins demandeuses

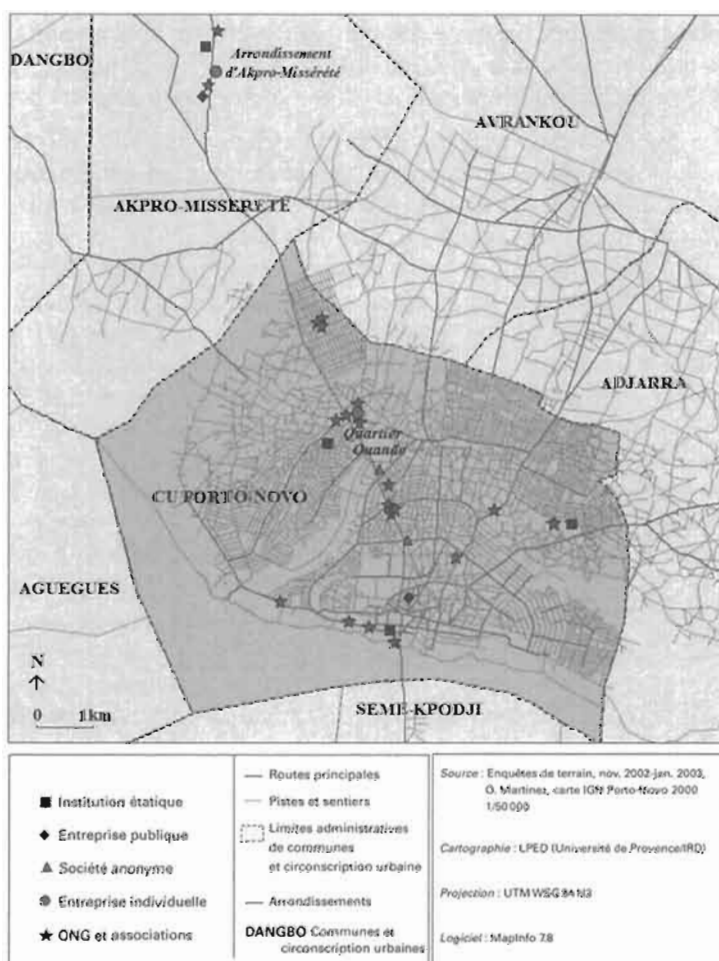


Fig. 2 – Répartition des points de service des IMF et structures affiliées lors d'une étude réalisée en 2003 dans la circonscription urbaine de Porto-Novo et dans l'arrondissement d'Akpro-Misséréti

d'une diversification en matière d'accès au micro-crédit (fig. 2). D'autant plus qu'en étendant l'analyse à certaines zones rurales, on s'aperçoit que la disponibilité des IMF devient quasiment nulle (à l'exception des tentatives de pénétration de certaines ONG) et laisse place à des groupements financiers informels uniques à l'échelle des villages. C'est également dans ce type d'espaces que persistent des pratiques telles que l'usure, fortement désavantageuse du point de vue de l'utilisateur.

La densité des points de service des IMF et structures affiliées (les institutions étatiques d'encadrement), dont bénéficie la circonscription urbaine de Porto-Novo, illustre une nouvelle fois le rôle centralisateur de l'espace urbain au détriment de ses périphéries en ce qui concerne l'accès à la microfinance. Elle réaffirme la dangerosité de la dynamique concurrentielle qui caractérise très largement la microfinance dans ce type d'espace. De plus, la répartition de ces points de service à l'échelle intra-urbaine révèle également des critères d'implantation qui ne privilégient pas spécifiquement la réduction de la pauvreté économique des populations.

Le critère prédominant semble en effet beaucoup plus axé sur la disponibilité en termes de clientèle et sur les stratégies de captation de celle-ci. Le cas du quartier Ouando, situé au nord/nord-ouest de la ville, est représentatif de cette tendance. Outre le fait qu'il soit le second quartier le plus peuplé de la circonscription urbaine, l'affluence des points de service dont il bénéficie est indéniablement liée à son dynamisme économique et sa forte concentration d'activités commerciales. C'est notamment dans ce quartier que se situe le plus grand marché de Porto-Novo, le marché Ouando, qui regroupait en 2002 plus de 4 200 commerçants [Michelon, 2002]. Ayant fait l'objet d'une procédure de réhabilitation initiée par l'AFD (Agence Française de Développement), il constitue aujourd'hui un centre névralgique au sein de la ville. Ce type d'espace est ainsi devenu très attractif pour les IMF et ce n'est pas un hasard si le PADME a choisi d'y implanter un bureau au cours de l'année 2003. En atteste également l'aménagement de différents services tels que le TPCF (Tout Petit Crédit octroyé aux Femmes) et autres micro-crédits à caution solidaire proposés par des IMF comme le réseau des CLCAM (Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel) ou le PADME. Ces produits nécessitent la formation de groupements¹⁰ qui sont censés minimiser les risques en termes de remboursement (un des membres du groupe doit ainsi se porter garant pour les autres). Ils sont très largement inspirés par les pratiques informelles préexistantes au sein de marchés comme celui de Ouando, où les femmes commerçantes s'adonnent très fréquemment à la pratique des tontines mutuelles (en groupe restreint allant de 3 à 10 personnes au maximum). Du propre aveu de certains représentants du réseau CLCAM, le TPCF est le produit phare en matière de rapprochement des populations vers le secteur de la microfinance¹¹ et, a fortiori, de la proportion croissante du nombre de clients.

10. 5 à 10 personnes pour le TPCF et en général 3 personnes pour les crédits à caution solidaire.

11. À ce titre, le TPCF n'est renouvelable qu'une seule fois, ce qui incite bon nombre d'utilisateurs à tenter une ouverture de compte épargne dans une CLCAM, afin d'avoir accès aux micro-crédits individuels.

Notons enfin que d'autres IMF situées à proximité du quartier Ouando y développent très largement une politique d'extension par le biais d'agents recruteurs et totalisent ainsi une clientèle qui opère majoritairement dans celui-ci. Certaines de ces IMF fonctionnant sur un principe mutualiste – nécessitant une mobilisation de l'épargne avant de pouvoir fixer le montant des redistributions en micro-crédits – ont d'ailleurs beaucoup de mal à faire face aux services proposés par une institution telle que le PADME, qui, sur financements de la Banque Mondiale, octroie exclusivement des micro-crédits directs, sans épargne préalable. Ce qui, au passage, ne contribue pas forcément à inculquer aux populations bénéficiaires la relation épargne/crédit et dynamise des pratiques à risque comme celles présentées dans la sous-partie suivante.

D'un point de vue institutionnel et au regard du secteur de la microfinance, deux premiers risques ont pu être identifiés. L'un relatif aux inégalités de répartition des IMF observées à différentes échelles (nationale, régionale – urbaine, périurbaine et rurale – et intra urbaine). L'autre concernant la concentration de ces IMF en milieu urbain, dynamisant une concurrence qui tend à éloigner le secteur de la microfinance de ses objectifs initiaux (ou du moins de ceux prônés par celui-ci).

Multiplicité des recours combinés à la microfinance et mécanismes perniciose de surendettement

Si la concentration des IMF en milieu urbain a pu être identifiée comme un risque majeur relatif aux dynamiques et/ou politiques spatiales du secteur de la microfinance, elle s'avère d'autant plus préoccupante dès lors qu'on aborde le problème du point de vue des usagers¹². Comme précisé en introduction, le secteur de la microfinance a pénétré un milieu déjà riche en structures informelles de financement (principalement les tontines mutuelles et les banquiers ambulants). Certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que la quasi-totalité des personnes de plus de 18 ans a recours à ce mode de financement [Igué, 1999]. La familiarisation avec ce type de pratiques peut même s'effectuer plus précocement et il est par exemple fréquent de rencontrer des écoliers et/ou autres enfants possédant des cartes de tontines.

Appréhendés séparément, les recours à la microfinance et au financement informel comportent chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Mais progressivement des pratiques financières imbriquées (formelles et informelles) se sont développées. Ce décloisonnement, ignorant la frontière théorique entre formel et informel, a ainsi favorisé l'apparition d'un risque nouveau : le surendettement. Les analyses qui vont suivre reposent sur une série d'enquêtes réalisées en milieu urbain au cours de l'année 2003. Elles comportent en outre une série d'entretiens opérés auprès de 50 commerçant(e)s (patrons et/ou employés) installés sur un axe du centre-ville de Porto-Novo (boutiques et étals), et auprès de 15 commerçantes installées sur le marché Ouando au nord-ouest de la ville (étals).

12. La première partie focalisait davantage sur l'offre de microfinance, l'approche par la demande sera privilégiée dans cette seconde partie.

Le premier constat qui ressort de cette étude est que la majeure partie de ces commerçant(e)s (80 % de l'effectif total), qu'ils aient ou non accès au secteur financier officiel (banques ou IMF), maintiennent une pratique informelle de financement (tontine mutuelle ou banquier ambulant). C'est en retenant le cas de celles et ceux qui ont recours à une IMF que le risque de surendettement peut être mis en évidence. Plus particulièrement en analysant la manière dont les objectifs assignés aux services informels de financement ont évolué et se sont transformés, parallèlement au développement de la microfinance.

Dans la plupart des cas, le recours à une tontine mutuelle ou à un banquier ambulant remonte à plusieurs années [Adechoubou, Tomety, 1992]. Dans le cadre d'activités commerciales basées sur la vente de produits, ce recours permettait de constituer une épargne nécessaire au renouvellement des stocks selon des fréquences variables, mais le plus souvent mensuelles. Les banquiers ambulants, très présents sur les marchés comme celui de Ouando, permettaient ainsi aux vendeuses cotisant de manière journalière, de récupérer leur épargne au bout de 31 jours et d'acquérir un capital de réapprovisionnement. L'apparition d'IMF telles que le PADME ou la CLCAM a fait naître de nouveaux modes de fonctionnement. Des produits financiers comme le TPCF ou les crédits à caution solidaire laissent entrevoir à de nombreuses commerçantes la possibilité d'accès à ce qu'elles appellent « l'argent frais », c'est-à-dire des sommes d'argent disponibles immédiatement¹³. Mais la gestion de ces sommes ne correspond plus à ce qu'elles avaient l'habitude de faire avec les banquiers ambulants. Désormais, elles ne sont plus obligées d'attendre les 31 jours de cotisation pour renouveler leurs stocks, mais elles doivent être beaucoup plus attentives à leurs dépenses, de manière à ne pas dilapider la totalité du micro-crédit¹⁴.

Pour autant, le recours aux banquiers ambulants n'a pas disparu [Adechoubou, 1996]. Bien au contraire, il s'est transformé et fait office de garantie pour le remboursement mensuel des crédits contractés auprès d'IMF (en complément évidemment des bénéfices perçus sur la vente de marchandises). Ainsi, tant que ces commerçantes réalisent un bon niveau de vente, leur permettant de cotiser chez leur banquier ambulant et de rembourser mensuellement le micro-crédit contracté auprès d'une IMF, le système fonctionne. Par contre, si les ventes sont insuffisantes, tout le circuit financier est en danger. La cotisation journalière ne peut plus forcément être acquittée et à la fin du mois les commerçantes n'ont plus assez d'argent pour rembourser le micro-crédit. Elles utilisent alors, si elles le peuvent, leurs réseaux relationnels pour emprunter de l'argent : un frère, une sœur, un ami, etc. qu'il faudra nécessairement rembourser tôt ou tard. Dans certains cas, plus singuliers, il est possible de rencontrer des personnes qui cumulent une adhésion à une tontine mutuelle et à un banquier ambulant, ainsi persuadées de maximiser leur

13. En 2003, les crédits à caution solidaire s'échelonnaient entre 20 000 FCFA et 200 000 FCFA, remboursables en 12 mois pour ceux qui ne dépassaient pas 80 000 FCFA et en 18 mois pour les autres.

14. Signalons tout de même que les banquiers ambulants accordent occasionnellement des avances sur tontine. Cependant, lors de nos enquêtes à Porto-Novo, nous avons pu observer une diminution de cette pratique en raison, justement, de l'implantation récente d'institutions de microfinance.

garantie de remboursement du micro-crédit. Elles ne réalisent pas que bien souvent, le non acquittement d'un versement à l'une de ces structures peut entraîner une exclusion définitive et un endettement difficilement réversible. Ceci explique également que certaines commerçantes, obnubilées par l'approche d'une échéance de remboursement, choisissent de vendre à perte, notamment en fin de mois. Pour l'ensemble de ces individus, il est important de comprendre, qu'en plus des difficultés financières qu'ils rencontrent, s'ajoute un certain discrédit social, d'autant plus préjudiciable qu'il affecte considérablement le capital confiance que pouvait leur accorder leur entourage (qu'il soit familial et/ou professionnel).

Cette multiplication des recours financiers s'observe de la même manière entre les IMF présentes en milieu urbain. Dans ses rapports et documents de présentation, la centrale des risques des IMF du Bénin pointe le fait que de nombreux « mauvais payeurs » réussissent à obtenir un crédit au sein d'une IMF alors qu'ils sont déjà en difficulté de remboursement auprès d'une autre, quand ce n'est pas deux ! Pratiques qui justifient, selon ladite centrale, la mise en place d'une base de données des « clients en impayés ». Ces derniers, qui ne sont malheureusement pas toujours conscients du risque qu'ils encourent, peuvent alors s'exposer à des mesures répressives qui ne feront qu'accroître leur situation de surendettement. La principale sanction pouvant être la saisie de biens fonciers et/ou immobiliers puisque l'une des conditions inhérentes à l'obtention d'un micro-crédit au sein d'une IMF demeure la mise en gage d'une parcelle. Cette obligation dynamise d'autres pratiques à risque, comme le prêt interfamilial de titres fonciers qui viennent une nouvelle fois ajouter au risque d'exclusion financière un risque d'exclusion sociale. La rupture du « lien financier » [Servet, Guérin, 2002] peut dès lors être synonyme de rupture ou d'affaiblissement du lien social, comme déjà noté précédemment, aussi bien au sein du cadre familial que professionnel (en référence par exemple aux relations que produisent les micro-crédits à caution solidaire ou les TPCF).

Pénétration de la microfinance en milieu rural et risque de déstructuration des pratiques préexistantes

De manière générale, les politiques de développement du secteur de la microfinance en milieu urbain reposent sur une offre de services financiers nouveaux. Ces derniers transforment radicalement certaines pratiques financières et engendrent dans de nombreux cas des comportements à risque. En milieu rural, ces politiques opèrent selon des modalités plus variées, pouvant être qualifiées de duales.

Deux principales procédures peuvent en effet être distinguées. Les réalisations d'une institution comme le PAGER (Projet de gestion des Activités Génératrices de Revenus) sont représentatives de la première. Elle consiste à regrouper des populations rurales et à créer de toutes pièces des ASF (Association de Services Financiers), fonctionnant sur un principe mutualiste. Le risque majeur relatif à cette procédure est similaire à celui observé en milieu urbain. Il concerne l'adaptation des pratiques financières des populations à cette nouvelle offre de services. Là encore, le surendettement peut être considéré comme le principal risque, dans la mesure où les mécanismes du micro-crédit sont encore mal intégrés par les bénéfici-

ciaires. Toutefois il est nécessaire de rappeler que les ASF peuvent constituer une opportunité non négligeable dans certaines zones où l'usure fait encore office d'unique recours en matière de prêt d'argent. La seconde procédure repose, quant à elle, sur l'appui et la formation de groupements financiers villageois informels préexistants. Elle résulte d'une tentative de formalisation de l'informel principalement initiée par une institution étatique : l'AGEFIB (Agence de Financement des Initiatives de Base).

L'AGEFIB développe cette politique en collaboration avec des ONG relais – comme l'ONG ADIL (Association pour le Développement des Initiatives Locales) dans les exemples qui vont suivre – qui interviennent directement au niveau de la formation des groupements financiers villageois. Leur travail consiste à identifier ces groupements, à en sélectionner certains et à prendre en charge leur formation en vue de leur procurer un statut officiel. En contrepartie, ces groupements sont censés bénéficier de ce nouveau statut formalisé ainsi que de financements octroyés par l'AGEFIB, permettant d'accroître le capital de redistribution en micro-crédits. Ce dernier ne reposant jusqu'alors que sur la capacité d'épargne des individus membres.

De manière générale et telle qu'elle a été observée en 2003 dans le cadre de la formation de deux groupements villageois de la commune d'Akpro-Misséré (Nord-ouest de Porto-Novo), la procédure s'effectue de la manière suivante :

- constitution par les animateurs de l'ONG ADIL d'un Comité d'Administration (CA) composé de 7 personnes, dont un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint et deux organisateurs. Le CA doit se réunir une fois par mois et c'est à lui que revient la décision finale de l'octroi des micro-crédits. Toutes les actions du CA doivent être rigoureusement mentionnées dans le « cahier procès-verbal CA » ;

- constitution d'un Comité de Surveillance (CS) composé de 5 membres. Son rôle est de contrôler le CA et d'assurer un suivi des bénéficiaires de micro-crédits. Toutes les actions du CS doivent être notées dans le « cahier procès-verbal CS » ;

- constitution d'un Comité de Crédit (CC) composé de 3 membres et chargé d'évaluer les demandes de micro-crédits. C'est ce comité qui doit préalablement donner son accord avant la présentation de la demande de micro-crédit devant le CA. Toutes ses actions doivent figurer dans le « cahier procès-verbal CC ».

- enfin le dernier organe du groupement est l'Assemblée Générale (AG) qui est censée regrouper tous les sociétaires et adhérents pour le vote du budget et la durée des mandats de chaque représentant.

Outre les cahiers de procès verbaux précédemment cités, une autre série de documents doit exister et être rigoureusement tenus par leur responsable : un livre de caisse qui mentionne toute sortie d'argent, un registre de prêts ainsi qu'un registre des remboursements, un cahier des demandes de prêts et enfin un registre des membres. De plus chaque adhérent doit posséder une fiche de compte dépôt mentionnant son épargne, une fiche de compte prêt en cas d'octroi de crédit, un livret individuel d'épargne et de prêt et une carte de membre.

Autant de documents qui ont de quoi laisser perplexe la plupart des membres du groupement ainsi que ses administrateurs. Le fonctionnement antérieur du groupement financier ne nécessitait en effet que l'usage d'un cahier unique où étaient répertoriées les opérations d'épargne et de prêt. Les négociations concernant l'octroi de micro-crédits reposaient quant à elles sur la simple oralité et la prise en compte des difficultés de chaque individu. Ainsi les membres des groupements villageois, suivis depuis plusieurs mois, présentaient de grandes difficultés à intégrer les principes de leur formation. Inquiétude confirmée lors des séances d'évaluation animées par les représentants de l'AGEFIB, au cours desquelles les membres des groupements éprouvaient le plus grand mal à définir le rôle des différents organes et de leurs représentants.

Concrètement, le délégué de l'AGEFIB appelait tour à tour les individus constituant les Comités d'Administration, de Surveillance et de Crédit, puis il les interrogeait sur leurs rôles et fonctions au sein du groupe. Face à ce délégué et devant l'ensemble des membres du groupement (environ une centaine de personnes), les présidents, trésoriers et autres responsables sont souvent restés cois ou, lorsqu'ils ne maîtrisaient pas correctement le français, ont tenté d'obtenir les réponses de l'animateur de l'ONG ADIL, en dialecte local (le Tori) que ne comprenait pas le délégué de l'AGEFIB. Au final, ces séances d'évaluation se sont soldées par un véritable échec, ponctuées par des instants d'énerverment entre animateurs de l'ONG ADIL et membres des groupements villageois.

En définitive cette démarche, visant ni plus ni moins à l'institutionnalisation, voire à une certaine bureaucratisation des groupements villageois, semble plutôt perturber les modes de fonctionnement antérieurs. Sans prôner un quelconque immobilisme, certaines questions méritent d'être posées, compte tenu des risques qu'elles peuvent mettre en évidence. Vaut-il mieux, par exemple, augmenter la capacité de financement d'un groupement financier informel au détriment de son bon fonctionnement ? N'y a-t-il pas un risque de déstructuration pouvant s'avérer bien plus nuisible ? En effet, si la formation échoue, le groupement villageois retrouvera-t-il son fonctionnement antérieur, dans la mesure où l'anéantissement des espoirs de nouveaux financements aura pu faire naître des tensions qui n'existaient pas au préalable ? Autant de questions, malheureusement très éloignées des préoccupations des organisateurs de la formation qui, pour leur part, se cantonnent aux principes de leur politique. Politique qui se rattache une nouvelle fois au processus global d'intégration des populations à la microfinance, et plus largement au secteur financier officiel.

Conclusion

Si le présent article a permis de mettre en évidence différents risques propres au secteur de la microfinance béninoise, il n'en demeure pas moins que celui-ci continue d'afficher une très forte vitalité. En atteste une série d'observations récentes, effectuées en 2006, au cours de laquelle de nombreux points de service nouvellement installés (ou en cours d'installation) ont pu être recensés dans les

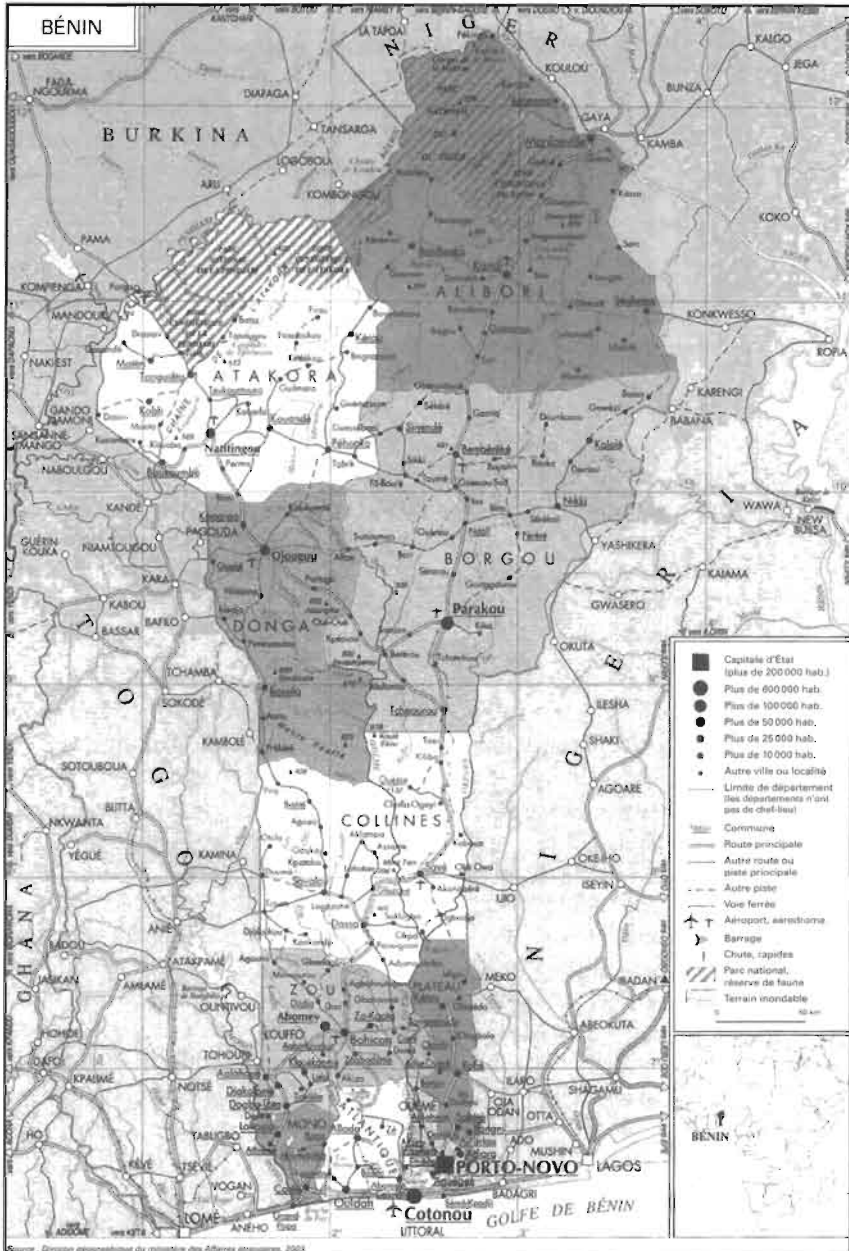


Fig. 3 – Carte administrative du Bénin

espaces urbains de Porto-Novo et de Cotonou. La dynamique de centralisation du secteur de la microfinance en milieu urbain ne semble donc pas être remise en cause. Elle constitue un risque d'autant plus préoccupant que les logiques d'accès des populations à ces points de service restent essentiellement fondées sur un critère de proximité spatiale. Les personnes les plus affectées par le phénomène de pauvreté économique, notamment en milieu rural, ne bénéficient donc pas équitablement du dynamisme constaté, même si elles n'en sont pas totalement exclues.

A contrario, celles qui résident en milieu urbain jouissent d'une très large diversité de choix en matière de recours à la microfinance. De plus, de nombreuses IMF s'inspirent directement des modes de fonctionnement de la finance informelle pour adapter leurs services et toucher une clientèle plus large. Les crédits à caution solidaire en sont un exemple puisqu'ils reposent sur des critères de regroupement, de confiance partagée et, dans une certaine mesure, de pression sociale en cas de difficulté de remboursement de l'un des membres. Ces critères se retrouvent à l'identique dans les tontines mutuelles, très répandues au Bénin, même si leur finalité diffère, dans la mesure où elles reposent sur un double principe d'épargne/ crédit [Rutherford, 2002]. Concernant le critère de proximité spatiale, il est également à noter que certaines IMF adoptent des modalités de fonctionnement proches de celles des banquiers ambulants, en recrutant des agents collecteurs qui passent directement chez leurs clients pour percevoir les remboursements des micro-crédits octroyés. Ces différentes stratégies vont ainsi toutes dans un même sens et dénotent une volonté d'intégration des populations au secteur de la microfinance, largement promue par des institutions internationales comme la Banque Mondiale, localement relayées par des structures telles que le PADME.

Cette tendance générale engendre en contrepartie de nombreux risques pour les populations bénéficiaires. La persistance des pratiques de finance informelle multiplie les manipulations d'argent et complexifie les modes de gestion financière chez des individus qui n'y sont pas forcément préparés. Là où certains croient mettre en œuvre des stratégies anti-risques, en maintenant par exemple l'adhésion à une tontine mutuelle ou à un banquier ambulant pour garantir le remboursement d'un micro-crédit, on assiste en réalité à la formation de cercles pernicieux d'endettement, voire de surendettement. Le rôle de la microfinance comme outil de développement peut dès lors se transformer en vecteur d'un mal développement.

Ainsi, même si le bilan des principales IMF opérant au Bénin apparaît comme globalement positif (au niveau des indicateurs de rentabilité) et même si, fort heureusement, l'accès au micro-crédit a permis à de nombreuses personnes de créer ou de développer une activité, une approche géographique et sociale dévoile une multiplicité de risques qui, s'ils ne sont pas correctement appréciés, pourraient nuire à l'ensemble du secteur. En définitive, cet article peut être appréhendé comme une mise en garde afin que la microfinance, compte tenu de la complexité des mécanismes qu'elle engendre, ne devienne ni un facteur d'accroissement de la pauvreté, ni un facteur de renforcement des inégalités.

BIBLIOGRAPHIE

- ADECHOUBOU M.A., TOMETY S.N. [1992], *Les banquiers ambulants au Bénin*, Genève, Département du développement des Entreprises et Coopératives – BIT, 51 p.
- ADECHOUBOU M.A. [1996], « Les banquiers ambulants au Bénin », *Tiers-Monde*, 145, p. 59-66.
- AZAKPAME S.D. [2004], « Rapport de performances des membres », Cotonou, Consortium ALAFIA, 21 p.
- HOERNER J.-M. [1995], *Le Tiers-Monde, Entre la survie et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 167 p.
- IGUÉ J.O. [1999], *Le Bénin et la mondialisation de l'économie : les limites de l'intégrisme du marché*, Paris, Karthala, 310 p.
- IGUÉ J.O., SOULÉ B.G. [1992], *L'Etat-Entrepôt au Bénin, Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala, 210 p.
- LELART M. (éd.) [1998], *Finance informelle et financement du développement*, AUPELF-UREF, Universités Francophones, 249 p.
- LELART M. [1997], *L'évolution de la finance informelle au Bénin*, Orléans, Institut orléanais de finance, 28 p.
- LELART M. (éd.) [1990], *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, 350 p.
- LELART M. [1989], « L'épargne informelle en Afrique de l'Ouest », *Tiers-Monde*, 118, p. 271-298.
- MICHELON B. [2002], *Le marché de Ouando, un espace public en voie de privatisation ?*, mémoire de DESS, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, Département de sciences politiques, 120 p.
- RUTHERFORD S. [2002], *Comment les pauvres gèrent leur argent*, Paris, Karthala, 165 p.
- SERVET J.-M., GUÉRIN I. (éd.) [2002], *Exclusion et liens financiers, Rapport du centre Walras 2002*, Paris, Economica, 528 p.
- SINZOGAN C. [2001], Séminaire atelier sur la réglementation et la supervision des institutions de microfinance, « Le secteur de la microfinance au Bénin : cadre institutionnel et développement récent », Dakar, 21 p.

Site Internet

- www.centraledesrisquesbenin.org, La Centrale des Risques des IMF du Bénin, Planet Finance Ouest Afrique.
- www.planetfinance.org, « Panorama de la microfinance – Bénin », Planet Finance.